

<b>Département du Lot</b>	<b>Séance du 02 mars 2023 à 20 h 30</b>
<b>Commune de Glanes</b>	L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FERRAND (Maire).
<b>Nombre de membres en exercice : 9</b>	<b>Étaient présents :</b> Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Monsieur Eric AUDUBERT (Adjoint au Maire), Madame Muriel LAPAUZE (Adjointe au Maire), Monsieur Vincent QUERCY (Conseiller Municipal), Monsieur Olivier BACHALA (Conseiller Municipal)
<b>Présents : 5</b>	<b>Étaient Représentés :</b> Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal) par Monsieur Olivier BACHALA
<b>Votants : 6</b>	<b>Étaient Excusés :</b> Monsieur Geoffrey CROS (Adjoint au Maire), Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère Municipale), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller Municipal)
	<b>Étaient Absents :</b>
	<b>A été élu secrétaire de séance :</b> Madame Muriel LAPAUZE
	<b>Quorum :</b> Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

**Date de la convocation :** 24 février 2023

**Ordre du jour :**

- Mandat de gestion de la maison d'accueil
- Terrain rue des Pujols (ancien château d'eau démoli)
- Horaires éclairage public
- Retours des devis du cimetière
- Fourgon
- Questions diverses : logements communaux, recherche fuites d'eau, orientations budgétaire, réunion Syded

La séance est ouverte à 20h35

**1. Élection du secrétaire de séance :**

Madame Muriel LAPAUZE a été élu secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0
--

**2. Approbation du procès verbal de la séance du 02 février 2023**

Après présentation du procès verbal de la séance du 02 février 2023, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0
--

**3. Mandat de gestion de la maison d'accueil**

Le maire fait constater que la maison d'accueil de Glanes subi une crise financière sans précédent. La commune est propriétaire des murs et les "loue" à titre gratuit. A l'heure actuelle c'est l'association ADMR qui a le mandat de gestion. Or lors de son assemblée générale du 16 février, il a été voté, à l'unanimité, la cession du dit mandat. Aucune date n'a été fixée mais il faut savoir qu'il faut l'accord de trois assemblées pour entériner cette décision : le conseil municipal, l'ADMR du Lot et l'association ADMR Glanes.

Un repreneur a été trouvé par le Maire, c'est l'association à but non lucratif ADEF Résidence. Celle-ci est d'accord pour reprendre le mandat de gestion et prévoit par exemple de rénover la maison d'accueil, réduire le nombre de places temporaires, ... Le maire précise que d'autres organisations ont été contactées mais que toutes les réponses se sont révélées négatives.

Une délégation du conseil départemental va venir le 22 mars sur Glanes.

Après délibération le conseil municipal est d'accord sur le principe à 3 voix pour et 2 voix contre, mais souhaite que le directeur local de ADEF résidence revienne à la mairie pour expliquer précisément son projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 3

Contre : 2

Abstention : 1

Refus : 0

#### **4. Terrain rue des Poujols**

M. Le maire présente le projet de la régularisation des parcelles route des Poujols. Il explique à l'assemblée qu'il y a quelques années un terrain de 12m<sup>2</sup> (parcelle B741) avait été donné aux anciens propriétaires de la maison au 64 chemin des Poujols, mais que la régularisation du bornage n'a pas été faite après. Afin de rectifier cela un bornage a été fait par l'entreprise GEA début août 2022. Une précédente délibération avait été votée le 06 octobre 2022 (DE\_50\_2022). Elle mentionnait le don du terrain. A ce jour le notaire demande de donner un prix à cette transaction.

Le conseil municipal dit vouloir vendre la parcelle B741, de 12 m<sup>2</sup> à M. et Mme ABAD au prix de 1€ le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 12 €.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### **5. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune**

Monsieur le maire explique qu'une réparation a été faite concernant l'éclairage public de Pech Pialat. Il propose, afin de réduire les coûts de l'électricité, d'avoir une coupure de l'éclairage public sur toute la commune.

Après discussion il a été décidé que l'éclairage public serait allumé 15min avant celui de l'horloge astronomique et éteint 20 min avant l'heure officielle du lever du soleil. Entre ces deux horaires il est décidé une extinction des lumières entre 23h et 6h30. De plus le conseil a décidé de changer l'horloge place de la combe pour avoir des horloges astronomique partout. Le maire est chargé de créer un arrêté sur ce sujet et de transmettre la décisions au services routiers du département, à la FDEL, aux pompiers, ...

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### **6. Retour des devis pour l'extension du cimetière**

Monsieur le maire laisse la parole à M. AUDUBERT qui informe l'assemblée que 2 devis pour le terrassement et 3 pour la maçonnerie ont été reçus à ce jour.

Au vu de l'attente d'autres devis, le conseil municipal a décidé de repousser la décision à la prochaine séance du conseil municipal. Monsieur le maire a demandé à Monsieur AUDUBERT de réaliser un plan des facades pour la demande préalable de travaux.

## **7. Fourgon**

Il avait été décidé, lors d'une précédente réunion, de changer le fourgon de l'employé communal. Le dit fourgon a passé le contrôle technique et il est en contre-visite. M. BACHALA a vu un fourgon un sur Gramat mais celui semble ancien. M. AUDUBERT informe l'assemblée qu'il y a un fourgon au garage BROS. M. BACHALA continue les recherches et, à sa demande, sera secondé pour les visites par M. AUDUBERT.

## **8. Orientation budgétaire du budget de l'assainissement**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le résultat de l'année 2022 est un bénéfice sur le budget de l'assainissement de 40 920,29 €. Il est à noter que des travaux de 12 000€ ont été faits cette année sans avoir d'emprunts, et que en 2023 il ne restera plus qu'un emprunt sur ce budget. Dans l'avenir il faudra effectuer un nettoyage de la station d'épuration, ainsi que le dédoublement des eaux pluviales (projet déjà en préparation).

Monsieur le maire fait aussi le point sur les restes à réaliser qu'il a signé en fin d'année dernières (montant que l'on peut payer en investissement sans avoir fait le budget 2023, sur les fonds non utilisés en 2022).

## **9. Logement communaux**

La porte commandée pour un des logements de l'ancienne école, a été posée.

Une réflexion est en cours pour l'isolation des logements communaux.

## **10. Recherche fuites**

Monsieur le maire et l'employé municipal ont relevé les compteurs à Pech Pialat sur une après midi. Ils recommenceront l'opération dans 2-3 mois afin de vérifier la présence d'une fuite.

## **11. Réunion SYDED**

Une réunion avec le SYDED a été programmée le mardi 14 mars. Les mairies alentours ont été invitées.

La séance est levée à 21h52

### **Listes des délibérations adoptées :**

Numéro	Titre
DE_009_2023	mandat de gestion de la maison d'accueil
DE_010_2023	Terrain rue des Poujols
DE_011_2023	Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire,  
Jacques FERRAND

La secrétaire de séance,  
Muriel LAPAUZE